



## DÉPARTEMENT DU CANTAL

## SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

### DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2025-885 PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### OBJET :

**Convention de partenariat entre les Maisons des services de Saint-Flour Communauté et la Mission Locale des Hautes Terres**

**La Présidente de Saint-Flour Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 5211-10 ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

**Considérant** la proposition de la Mission Locale des Hautes Terres (MILO) d'intervenir en des Maisons de services de Saint-Flour Communauté afin de faciliter l'accès aux publics de la MILO, en proximité ;

**Considérant** la nécessité de signer une convention de partenariat entre Saint-Flour Communauté pour ses Maisons de Services et la Mission Locale des Hautes Terres (MILO) pour préciser les modalités d'interventions ;

**Vu** le projet de convention de partenariat à intervenir entre Saint-Flour Communauté et la Mission Locale des Hautes Terres ;

## DECIDE

**Article 1** : D'approuver et de signer la convention déterminant les conditions du partenariat à intervenir entre Saint-Flour Communauté et la Mission Locale des Hautes Terres (MILO) ;

**Article 2** : De dire que cette convention prévoit la tenue de permanences mensuelles au sein de chaque France Services de Saint-Flour Communauté par des conseillers de la Mission Locale ;

**Article 3** : De préciser que cette convention ne prévoit pas de contrepartie financière entre les signataires ;

**Article 4** : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Public de Saint-Flour ;

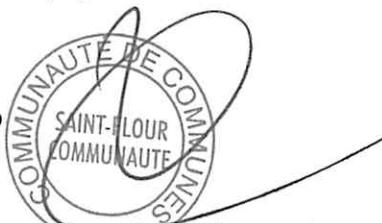
**Article 5** : Que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Téleréours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Saint-Flour, le 18/12/2025

La Présidente

Céline CHARRIAUD



**Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.  
Transmise en Préfecture le 06 JAN 2026**

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le 06 JAN 2026

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20251219-DEC2025-885-AU  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026



**France  
services**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Convention de partenariat entre  
La Mission Locale des Hautes Terres  
et les France Services de  
Saint-Flour Communauté**

Entre les soussignés :

Saint-Flour Communauté, sise Village Entreprise, ZA du Rozier Coren, 15100 SAINT FLOUR, représentée par sa Présidente Mme Céline CHARIAUD, agissant en qualité et dûment habilitée par décision n°2025-885 en date du 18 décembre 2025.

D'une part,

Et

La Mission Locale des Hautes Terres, sise 14, Avenue de Besserette, 15 100 SAINT-FLOUR, représentée par sa Présidente, Madame Martine GUIBERT, agissant en qualité et dûment habilitée

D'autre part,

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

**Préambule :**

Saint-Flour Communauté dispose de locaux permettant l'organisation des accompagnements avec la mission locale des Hautes terres.

La mission locale des Hautes Terres quant à elle désireuse de pouvoir utiliser une salle des locaux de manière régulière afin d'y effectuer des permanences physiques de ses agents.

Aussi, afin de formaliser l'utilisation d'une partie des locaux de Saint-Flour communauté par la mission locale des Hautes Terres pour l'organisation des permanences, il est proposé de conventionner selon mes termes décrits ci-dessous :

**Art. 1 - Objet de la Convention**

La présente convention fixe les modalités d'intervention de la mission Locale des Hautes Terres (MILO), au titre de ses missions d'accompagnement professionnel et social des jeunes de 16 à 25 ans, et de Saint-Flour Communauté au sein des Maisons des Services de Saint-Flour Communauté.

**Art. 2 - Missions**

Les Maisons des Services ont principalement pour mission :

- L'accueil, l'information et l'orientation du public,
- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne des opérateurs partenaires (facilitation numérique),
- L'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives (facilitation administrative),
- La mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires,
- L'identification des situations individuelles qui nécessitent un porter à connaissance des opérateurs partenaires.

Porter à connaissance des opérateurs partenaires  
015-200066660-20251219-DEC2025-885-AU  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026

## **Art. 3 - Obligations du gestionnaire des Maisons des Services, Saint-Flour Communauté**

La gestion des Maisons des Services est conduite de manière active afin de rechercher constamment les prestations et l'organisation optimales pour répondre aux demandes du public.

Saint-Flour Communauté organise et développe la coopération avec le partenaire soussigné. Elle assure la gestion administrative, financière et de personnel des Maisons des Services.

Elle met à disposition pour le partenaire soussigné un bureau et assure des conditions d'accueil pour l'agent et le public qu'il reçoit, détaillé à l'art. 3.2 et pour chacune des Maisons des Services, en annexes de la présente convention.

### **3.1 Horaires**

Les Maisons des Services sont ouvertes de manière régulière, au moins 24 heures par semaine réparties sur au moins trois jours. Les horaires d'ouverture pour chacun des équipements sont précisés en annexes 1, 2, 3 et 4 de la présente convention.

Les parties sont informées par Saint-Flour Communauté de toutes modifications substantielles de ces horaires et s'engagent à prendre toutes les dispositions nécessaires pour en informer le public.

### **3.2 Aménagement du local et équipement des Maisons des Services**

Les Maisons des Services comportent au minimum

- un point d'accueil du public par les animateurs d'accueil,
- un point d'attente assise,
- un espace confidentiel,
- un point sanitaire.

L'équipement informatique comprend au minimum un accès à internet, en haut débit.

L'ensemble des équipements est détaillé pour chacune des Maisons des services en annexes de la présente convention.

### **3.3 Dénomination- signalétique**

Les Maisons des Services homologuées se conforment à la charte graphique « France services ». De manière générale, toute communication réalisée par l'une des parties ne doit en aucun cas déprécier, dévaloriser et/ou modifier l'image de marque des autres parties. Chaque partie pourra se prévaloir de l'existence du partenariat dans sa communication interne.

Les signataires informent le public de l'existence des Maisons des Services et de l'offre de services qui y est offerte.

### **3.4 Déontologie – confidentialité**

Les agents des Maisons des Services sont astreints aux règles du secret professionnel.

### **3.5 Evaluation**

Dans le cadre de l'homologation « France Services », un Comité de pilotage annuel associant les opérateurs est réuni annuellement pour présenter et échanger sur le bilan d'activités des Maisons des Services.

## **Art. 4 - Obligations des partenaires**

### **4.1 Rappel des missions du partenaire**

Accompagnement global vers l'accès à l'autonomie des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire.

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20251219-DEC2025-885-AU  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026

Intervention sur les champs professionnels : orientation professionnelle, emploi, formation ; et sociaux : mobilité, santé, logement, vie quotidienne, accès aux droits, ...  
Chaque jeune accueilli, bénéficie d'un accueil personnalisé.

#### 4.2 Les interventions proposées

La Mission Locale des Hautes Terres au titre de ses missions d'accompagnement professionnel et social auprès des jeunes de 16 à 25 ans assure l'intervention d'un conseiller et ce gratuitement pour le déroulement des permanences, sur rendez-vous préalable, en présentiel, une fois par mois au sein de chaque France Services.

- ✓ **Les 2<sup>ème</sup> vendredis de chaque mois,**  
au sein de la maison France Services de **Chaudes-Aigues**,
- ✓ **Les 1<sup>ers</sup> mercredis de chaque mois,**  
au sein de la maison France Services de **Ruynes-en-Margeride**,
- ✓ **Les 3<sup>ème</sup> lundis de chaque mois**  
au sein de la maison France Services de **Pierrefort**,
- ✓ **Les 1<sup>ers</sup> jeudis de chaque mois,**  
au sein de la maison France Services de **Neuvéglise-Sur-Truyère**

Au sein de chaque Maison des Services, il est possible que la Mission Locale sollicite un bureau en dehors de ces créneaux habituels de permanences. Cela s'active sur réservation préalable.

#### 4.3 Traitements des dossiers et des questions

Dans la limite des compétences des conseillers de la Mission Locale et de leur disponibilité, les agents des Maisons des Services de Saint-Flour Communauté pourront solliciter leur intervention sur une question ou un dossier spécifique.

### **Art. 5 Modalité financière de la mise à disposition de bureaux et du partenariat**

Cette mise à disposition et les engagements réciproques sont **consentis à titre gratuit**.

### **Art. 6 - Durée de la présente convention**

La présente convention est conclue pour une **durée de trois ans, à compter du 1er janvier 2026 et ce jusqu'au 31 décembre 2028**.

Elle pourra être reconduite par voie d'avenant.

Chaque partie peut y mettre fin de manière unilatérale sous réserve de respecter un délai de préavis de trois mois après avoir informé l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **Art. 7 – Responsabilités – Assurances**

Saint-Flour Communauté assure les locaux mis à disposition, à hauteur des responsabilités qu'elle assume en tant que propriétaire.

La Mission Locale est assurée en dommages aux biens et responsabilité civile pour tous les risques locatifs pouvant survenir pendant les périodes d'occupation des biens.

Saint-Flour Communauté ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de dommages ou de dégradations qui pourraient survenir suite à l'occupation des locaux par le personnel de la Mission Locale.

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20251219-DEC2025-885-AU  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026

## **Art. 8 - Attribution de juridiction**

En cas de litige né de l'interprétation et/ou de l'exécution de la convention, les parties font leurs meilleurs efforts pour aboutir à un accord amiable conforme à l'esprit partenarial de leurs relations. A défaut, tout litige est soumis aux tribunaux compétents.

Fait à , le  
En 2 exemplaires originaux

La Présidente de  
Saint-Flour Communauté

La Présidente de la  
Mission Locale des Hautes Terres

Céline CHARRIAUD

Martine GUIBERT

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20251219-DEC2025-885-AU  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026

## Annexe 1 France Services de Chaudes-Aigues

Adresse : 23, Avenue Pierre Vialard - 15110 CHAUDES-AIGUES

Standard : 04 71 23 92 33    Adresse courriel de la structure : msapchaudesaigues@saintflourco.fr

### Coordonnées de la personne responsable :

- Nom : GAILLOT Prénom : Antoine    Adresse courriel : a.gaillot@saintflourco.fr

### Coordonnées des agents d'accueil :

- Nom : SALSON Prénom : Aurélie    Adresse courriel : a.salson@saintflourco.fr  
- Nom : LEMAIRE Prénom : Ingrid    Adresse courriel : i. lemaire @saintflourco.fr

### Horaires d'ouverture :

le lundi au vendredi : 8h30– 12h

du mardi au vendredi : de 09h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00

### Moyens techniques mobilisés

Un espace accueil, avec photocopieur, imprimante et scanner,

Salle multimédias avec 7 postes informatiques, un accès wifi-libre gratuit

Un bureau de permanences et visio-conférence avec les partenaires France Services et locaux, dans un espace de confidentialité,

Une salle de réunion et un bureau de télétravail.

### Liste des partenaires :

**Partenaires France Services** : Caisse d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocations Familiales, Carsat, Mutualité Sociale Agricole, Pôle Emploi, Conseil Départemental d'Accès aux Droits, Conciliateur de justice, Direction Départementale des Finances Publiques, Préfecture / Sous-Préfecture, La Poste (Présence d'un bureau de poste sur la commune)

**Partenaires Locaux** : Service social et service de PMI du Conseil départemental du Cantal, ADMR de Chaudes-Aigues, FEPEM, Mission Locale des Hautes Terres, Chambre d'agriculture, SAFER, Point Info Familles (UDAFA), permanences urbanisme et habitat proposées par la collectivité.

### Offre de services :

- Accueil et accompagnement des usagers dans leurs démarches dématérialisées,
- Accueil et orientation vers les rendez-vous ou permanences des partenaires,
- Mise en relation des usagers avec les opérateurs et services de l'État partenaires,
- Actions en faveur de l'inclusion numérique, notamment mise en place d'ateliers informatiques, en lien avec des structures locales ou en gestion directe,
- Mise à disposition, en accès libre et gratuit, de postes informatiques,
- Programme d'animations sous la forme d'ateliers, de conférences ou d'expositions, liées à l'accès aux droits (ex. atelier création du Dossier Médical Partagé) ou à des champs d'interventions citoyens de type développement durable (ex. atelier « réemploi du textile », « faire sa lessive maison »...),
- Participation à la semaine nationale « portes ouvertes »,

### Offre locale :

- Mise en relation avec les services à la population de Saint-Flour Communauté : transport à la demande et transport scolaire, saison culturelle, santé, urbanisme, habitat, déchets, services petite enfance, enfance-jeunesse
- Affichage de petites annonces (emploi, logement...)

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20251219-DEC2025-885-AU  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026

## Annexe 2 France Services de Pierrefort

Adresse : 6, Avenue de l'Aubrac 15230 PIERREFORT

Standard : 04 71 23 23 54    Adresse courriel de la structure : msappierrefort@saintflourco.fr

### Coordonnées de la personne responsable :

- Nom : GAILLOT Prénom : Antoine    Adresse courriel : a.gaillot@saintflourco.fr

### Coordonnées des agents d'accueil :

- Nom : LACROIX Prénom : Sabine    Adresse courriel : s.lacroix@saintflourco.fr  
- Nom : CORNEC Prénom : Florentin    Adresse courriel : f.cor nec @saintflourco.fr

### Horaires d'ouverture :

le lundi au vendredi : 8h30– 12h

du mardi au vendredi : de 09h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00

### Moyens techniques mobilisés

Un espace accueil, avec photocopieur, imprimante et scanner,

Salle multimédias avec 5 postes informatiques, un accès wifi-libre gratuit,

Bureaux de permanences (2) et visio-conférence avec les partenaires France Services et locaux, dans un espace de confidentialité,

Salles de réunion (2) et bureaux de télétravail (2)

### Liste des partenaires :

**Partenaires France Services** : Caisse d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocations Familiales, Carsat, Mutualité Sociale Agricole, Pôle Emploi, Conseil Départemental d'Accès aux Droits, Conciliateur de justice, Direction Départementale des Finances Publiques, Préfecture / Sous-Préfecture, La Poste (Présence d'une agence postale communale sur la commune)

### Partenaires Locaux :

Service social et service de PMI du Conseil départemental du Cantal, ASED, FEPEM, Mission Locale des Hautes Terres, Chambre d'agriculture, Point Info Famille (UDAFA), permanences urbanisme et habitat proposées par la collectivité.

### Offre de services :

- Accueil et accompagnement des usagers dans leurs démarches dématérialisées,
- Accueil et orientation vers les rendez-vous ou permanences des partenaires,
- Mise en relation des usagers avec les opérateurs et services de l'État partenaires,
- Actions en faveur de l'inclusion numérique, notamment mise en place d'ateliers informatiques, en lien avec des structures locales ou en gestion directe,
- Mise à disposition, en accès libre et gratuit, de postes informatiques,
- Programme d'animations sous la forme d'ateliers, de conférences ou d'expositions, liées à l'accès aux droits (ex. atelier création du Dossier Médical Partagé) ou à des champs d'interventions citoyens de type développement durable (ex. atelier « antigaspi alimentaire », « faire sa lessive maison » ...),
- Participation à la semaine nationale « portes ouvertes ».

### Offre locale :

- Mise en relation avec les services à la population de Saint-Flour Communauté : transport à la demande, transport scolaire, saison culturelle, santé, urbanisme, habitat, déchets, services petite enfance, enfance jeunesse
- Affichage de petites annonces (emploi, logement...)

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20251219-DEC2025-885-AU  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026

### Annexe 3 France Services de Ruynes-en-Margeride

Adresse : Place du 10 juin 1944 – 15320 RUYNES-EN-MARGERIDE

Standard : 04 71 20 09 26    Adresse courriel de la structure : msapruynes@saintflourco.fr

#### Coordinnées de la personne responsable :

- Nom : GAILLOT Prénom : Antoine    Adresse courriel : a.gaillot@saintflourco.fr

#### Coordinnées des agents d'accueil :

- Nom : GAUTHIER Prénom : Elodie    Adresse courriel : e.gauthier@saintflourco.fr

- Nom : PORTAL Prénom : Célia    Adresse courriel : c.portail@saintflourco.fr

#### Horaires d'ouverture :

le lundi au vendredi : 8h30– 12h

du mardi au vendredi : de 09h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00

#### Moyens techniques mobilisés

Un espace accueil, avec photocopieur, imprimante et scanner,

Salle multimédias avec 6 postes informatiques, un accès wifi-libre gratuit,

Bureaux de permanences (2) et visio-conférence avec les partenaires France Services et locaux, dans un espace de confidentialité, Salle de réunion

#### Liste des partenaires :

**Partenaires France Services** : Caisse d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocations Familiales, Conciliateur de justice, Direction Départementale des Finances Publiques, Préfecture / Sous-Préfecture,

**Partenaires Locaux** : Service social et service de PMI du Conseil départemental du Cantal, ADMR, FEPEM, Mission Locale des Hautes Terres, Point Info Famille (UDAFA), permanences urbanisme, habitat et Relais Petite Enfance (RPE) proposées par la collectivité.

#### Mutualisation de services :

La Poste : agence postale intercommunale, bureau de tourisme de la Margeride et Mairie mutualisés avec la Maison des Services

#### Offre de services :

- Accueil et accompagnement des usagers dans leurs démarches dématérialisées,
- Accueil et orientation vers les rendez-vous ou permanences des partenaires,
- Mise en relation des usagers avec les opérateurs et services de l'État partenaires,
- Actions en faveur de l'inclusion numérique, notamment mise en place d'ateliers informatiques, en lien avec des structures locales ou en gestion directe,
- Mise à disposition, en accès libre et gratuit, de postes informatiques,
- Programme d'animations sous la forme d'ateliers, de conférences ou d'expositions, liées à l'accès aux droits (ex. atelier création du Dossier Médical Partagé) ou à des champs d'interventions citoyens de type développement durable (ex. atelier « antigaspi alimentaire », « faire sa lessive maison » ...),
- Participation à la semaine nationale « portes ouvertes ».

#### Offre locale :

- Mise en relation avec les services à la population de Saint-Flour Communauté : transport scolaire, saison culturelle, santé, urbanisme, habitat, déchets, services petite enfance, enfance jeunesse

- Affichage de petites annonces (emploi, logement...)

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20251219-DEC2025-885-AU  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026

## Annexe 4 France Services de Neuvéglise-Sur-Truyère Commune de Neuvéglise-Sur-Truyère

Adresse : 4, Place Albert - 15 260 NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE

Standard prévisionnel : 04 71 23 92 80      Adresse courriel de la structure : msapneuveglise@saintflourco.fr

### Coordonnées de la personne responsable :

- Nom : GAILLOT Prénom : Antoine      Adresse courriel : a.gaillot@saintflourco.fr

### Coordonnées des futurs agents d'accueil :

- Nom : CHAREIRE Prénom : Sindy      Adresse courriel : s.chareire@saintflourco.fr  
- Nom : LABORIE Prénom : Françoise      Adresse courriel : f.laborie@saintflourco.fr

### Horaires d'ouverture :

le lundi au vendredi : 8h30– 12h

du mardi au vendredi : de 09h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00

### Moyens techniques mobilisés

Un espace accueil, avec photocopieur, imprimante et scanner,

Salle multimédias avec postes informatiques, un accès wifi-libre gratuit,

Bureaux de permanences (4) et visio-conférence avec les partenaires et locaux, dans un espace de confidentialité, Salle de réunion

### Liste des partenaires :

**Partenaires France Services** : Caisse d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocations Familiales, Conciliateur de justice, Direction Départementale des Finances Publiques, Préfecture / Sous-Préfecture,

**Partenaires Locaux** : Service social et service de PMI du Conseil départemental du Cantal, ADMR, FEPEM, Mission Locale des Hautes Terres, Point Info Famille (UDAF), permanences urbanisme, habitat et Relais Petite Enfance (RPE) proposées par la collectivité.

### Mutualisation de services :

bureau de tourisme et médiathèque mutualisés avec la Maison des Services

### Offre de services :

- Accueil et accompagnement des usagers dans leurs démarches dématérialisées,
- Accueil et orientation vers les rendez-vous ou permanences des partenaires,
- Mise en relation des usagers avec les opérateurs et services de l'État partenaires,
- Actions en faveur de l'inclusion numérique, notamment mise en place d'ateliers informatiques, en lien avec des structures locales ou en gestion directe,
- Mise à disposition, en accès libre et gratuit, de postes informatiques,
- Programme d'animations sous la forme d'ateliers, de conférences ou d'expositions, liées à l'accès aux droits (ex. atelier création du Dossier Médical Partagé) ou à des champs d'interventions citoyens de type développement durable (ex. atelier « antigaspi alimentaire », « faire sa lessive maison » ...),
- Participation à la semaine nationale « portes ouvertes ».

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20251219-DEC2025-885-AU  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026